

Les Carez, une famille d'imprimeurs toulais

Par Vincent ROUYER

Des familles d'imprimeurs sont actives à Toul durant le XVII^e et la première moitié du XVIII^e siècle : la famille Belgrand, les Laurent puis les Rolin. Pour la période suivante, il convient de citer les Carez. L'intérêt porté à l'histoire de Toul mais aussi à l'histoire du livre et de l'édition, nous a incité à rassembler un certain nombre d'informations sur cette famille d'imprimeurs. Une seule monographie semble leur avoir été consacrée jusque là ¹. La distinction entre les trois maîtres imprimeurs qui se sont succédé n'est pas facile à établir car tous trois ont porté le même prénom, Joseph. Reconnaître alors la paternité des ouvrages imprimés « À Toul, chez Joseph Carez », faute d'indications biographiques et de jalons chronologiques suffisamment précis, était une tâche plus difficile encore. L'activité éditoriale a commencé avec Joseph Carez vers 1751 et s'est poursuivie les deux généra-

tions suivantes. La collecte d'informations a permis, en outre, de faire sortir de l'ombre quelques ouvrages peu communs et ne traitant pas de matière religieuse. Est-il utile de rappeler la prépondérance des ouvrages religieux imprimés dans une ville épiscopale comme Toul ? Le personnage de Joseph II Carez, imprimeur et sous-préfet, se doit évidemment d'être évoqué dans les lignes qui suivent. Joseph III Carez pour sa part, tout en poursuivant ses activités d'imprimeur et d'éditeur à Toul, « monte » à la capitale où il mène à bien des projets ambitieux, associés à des éditeurs parisiens. C'est vers l'Amérique et les Etats-Unis, destination tout à fait inattendue, que la famille Carez nous entraîne ensuite. Pour finir, nous retournerons à Toul pour évoquer les dernières décennies de l'activité familiale, à travers l'évocation de Marie-Catherine Bastien (née Carez) et de ses fils.

Joseph I Carez, « imprimeur de l'évêque »

La famille des Carez a, pour paroisse, la paroisse Saint-Jean. Les registres paroissiaux ont livré des renseignements pour l'année 1748 ². Les noms de Nicolas Carez, marchand bourgeois et son épouse, Magdaleine Carez, apparaissent à trois reprises et ce, pour davantage d'épreuves que de joies. Ils ont la douleur de perdre deux de leurs enfants, Nicolas qui s'est noyé dans la Moselle et Marie Catherine. Cette même année, ils marient un autre fils, Joseph Carez, désigné comme « imprimeur », le 24 septembre, avec Claudette Rolin, qui n'est autre que la fille d'un imprimeur toulais. La famille Carez vient donc d'unir sa destinée avec le livre, sa fabrication et son commerce. Les informations relatives à la vie de Joseph Carez

sont lacunaires et nous ne pouvons retracer l'activité de l'atelier typographique qu'à partir des seuls ouvrages qui y ont été imprimés.

Il serait né en 1720. Il est établi imprimeur par arrêt du Conseil du roi le 20 septembre 1751 ³. On peut supposer qu'avant cette nomination officielle, Carez a travaillé comme ouvrier dans l'atelier des Rolin. Le premier ouvrage, par ordre chronologique, localisé dans des collections publiques françaises date de 1754 ⁴. Il s'agit d'un mandement de l'évêque Claude Drouas de Boussey.

Joseph Carez devient, à une date qui ne nous est pas connue, « seul imprimeur de la dite ville et de monseigneur l'évêque ». Si la cité épiscopale a pu

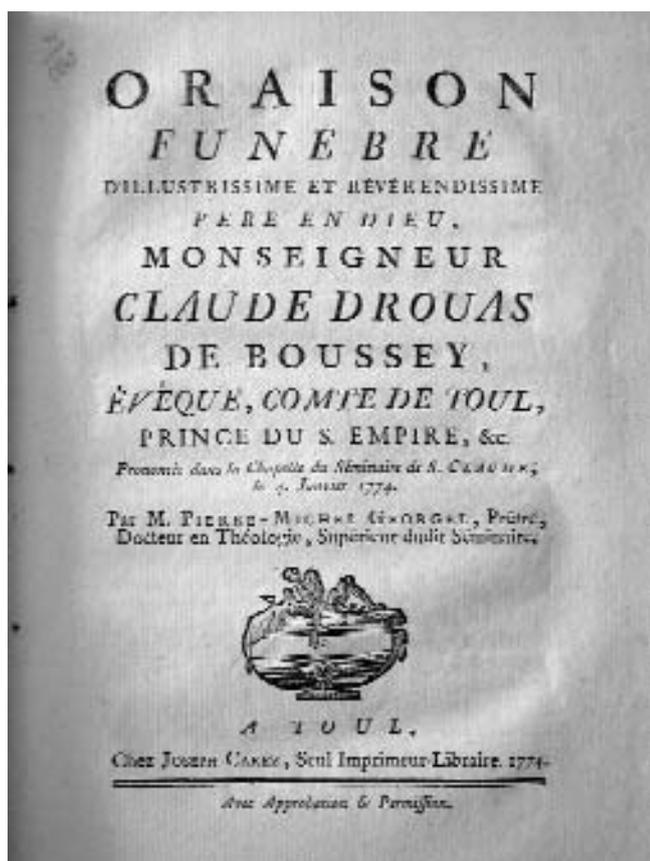
1. Olivier Vincienne. Les Carez, imprimeurs toulais dans *Le Pays Lorrain*. Nancy, 1981, p. 202 à 205

2. Olivier Vincienne, *op. cit.*, page 202

3. J.-D. Mellot. *Répertoire d'imprimeurs-libraires 1500-1810*,

Paris, BNF, 2004

4. D'après le répertoire du catalogue collectif de France (CCFr) disponible en ligne



**Oraison funèbre de Mgr Claude Drouas.
 Page de titre. 1774**

connaître deux ateliers d'imprimerie fonctionnant en même temps à la fin du XVII^e siècle et au début du siècle suivant, les autorités parisiennes de la librairie ont contingenté le nombre d'ateliers à partir de 1739. Beaucoup de villes perdent ainsi leur atelier tandis que d'autres, parmi celles de taille modeste, n'ont plus droit qu'à un unique atelier. Le titre qui accompagne l'adresse des livres sortant de son atelier n'est pourtant pas tout à fait exact. En effet, Carez partage ce privilège avec la famille d'imprimeurs Monnoyer, François et Jean-Nicolas, établis à Neufchâteau. Ensemble, de 1769 à 1773 au moins, ils produisent une littérature pieuse destinée aux prêtres, aux congrégations et aux fidèles du diocèse. Parmi les nombreux ouvrages sortant alors des presses, nous pouvons relever, par exemple, les *Heures nouvelles à l'image de la Congrégation, érigée pour les filles en l'honneur de la*

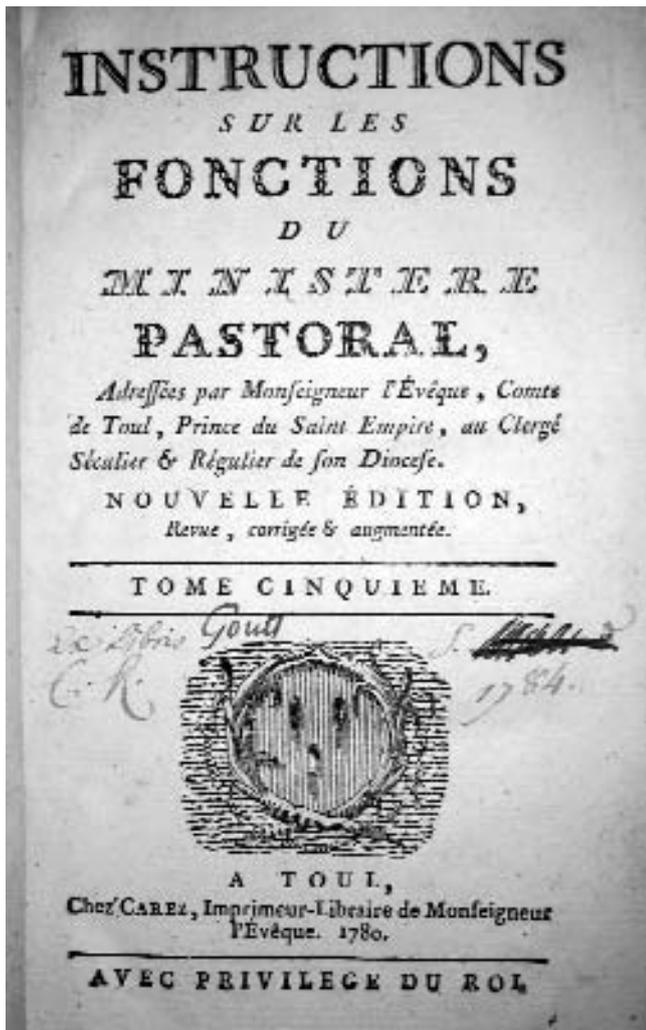
très Sainte Vierge, des Cantiques à l'usage des congrégations, un Manuel à l'usage des jeunes prêtres et clercs du séminaire ou les Instructions sur les fonctions du ministère pastoral. L'un des titres phares est le *Catéchisme du diocèse de Toul* qui bénéficie de nombreuses éditions. Nous trouvons également de nombreux mandements et ordonnances des évêques, productions classiques pour une ville épiscopale comme Toul. Mais cette production dépasse rarement les quelques pages. Mentionnons toutefois un titre qui est plus inattendu, *La Relation curieuse et remarquable de l'horrible attentat commis contre Louis XV le Bien Aimé par Pierre Damien arrivé le 5 janvier 1757.* Ce document de quatre pages s'apparente à un occasionnel et relate un fait exceptionnel, une tentative de régicide, qui restera, tout comme le supplice infligé à Damien, dans la mémoire collective de nombreuses années. Pour finir, citons un document singulier daté de 1778. Il s'agit d'une affiche de format in-4°, rédigée en latin, annonçant la tenue d'un concours d'éloquence latine, devant se tenir dans la salle principale du séminaire de Toul⁵. Nous pouvons facilement imaginer que cet imprimé fut placardé en de nombreux exemplaires pour assurer la promotion de ce concours. Ajoutons que ce type de document, de par sa nature même d'imprimé éphémère, donc voué à la destruction, est plutôt rare.

L'activité de Joseph Carez comme celle de tous les libraires de son temps, est très encadrée. Plus généralement, le métier de libraire et le commerce du livre sont très règlementés sous l'Ancien Régime et plus encore au XVIII^e siècle. En 1744, le *Code de la librairie et imprimerie de Paris*, qui organise toute la profession, est étendu à l'ensemble du royaume. L'objectif est clairement de protéger les métiers de libraire et d'imprimeur contre toute autre profession non autorisée et tentée de vendre, elle aussi, des livres. Pour pouvoir exercer son métier, Joseph Carez s'est fait inscrire sur le registre de la corporation et a prêté serment d'observer les règlements de cette dernière. En échange, il reçoit les droits et privilèges accordés à la profession.

Malheureusement, aucune information ne permet de préciser la localisation de l'atelier d'imprime-

5. Les textes des auteurs grecs et latins sont à l'honneur. Le document donne également la liste des 18 concurrents qui doivent s'aff-

fronter. BNF (source Gallica)



Affiche pour un concours d'éloquence latine. 1778

Instructions de Toul. 1780

rie et d'en connaître la taille, l'agencement, le nombre de presses, le nombre d'ouvriers, compagnons et apprentis travaillant aux côtés du maître. Les archives permettraient-elles de combler ces lacunes ? L'inventaire après décès, source qui existe pour des imprimeurs nancéiens par exemple, ne semble pas exister pour Toul et les Carez. Ce type de document aurait pu fournir des détails précieux sur l'organisation interne de l'officine. N'imaginons pas cependant des locaux très spacieux, ni un personnel trop nombreux car la production reste celle d'une ville de taille modeste. Le modèle le plus souvent observé est celui d'un atelier organisé verticalement en raison de l'étroitesse des bâtiments. L'enquête générale de la Librairie menée en 1764 a donné le chiffre de 2,7 presses par

atelier typographique en moyenne pour l'ensemble du royaume. Ce chiffre reflète peut-être la réalité de l'atelier des Carez.

En 1781, la femme de Joseph Carez est déclarée veuve, la présence de son fils, âgé d'une trentaine d'années, permet à l'atelier de poursuivre ses activités. Claudette, née Rolin n'aura donc pas besoin de reprendre à son compte l'atelier et d'exercer ce métier en lieu et place de son mari. Précisons que, sous l'Ancien Régime, les seules femmes autorisées à exercer les métiers du livre sont les veuves de libraires et imprimeurs. Elles pouvaient remplacer leur mari pour subvenir aux besoins du foyer et maintenir ainsi vivante l'entreprise familiale.

Joseph II Carez, imprimeur, acteur de la Révolution Française et sous-préfet

Joseph II Carez n'est pas associé immédiatement aux travaux de l'atelier car il intègre d'abord le séminaire de Toul. Il ne semble pas y avoir trouvé la vocation car il en sort en 1771, à l'âge de 19 ans, et se présente alors au directeur de la troupe d'opéra de Nancy où il est admis. Il reste, pendant une durée indéterminée au sein de cette troupe avant de revenir à Toul pour travailler dans l'atelier de son père. Plusieurs auteurs dont Albert Denis, dans la courte biographie consacrée à Joseph Carez ⁶, évoquent cette anecdote mais il est bien difficile d'apprécier sa véracité car aucun des auteurs ne cite ses sources.

Nous ne connaissons pas la date à laquelle, Joseph II Carez reçoit son privilège, mais l'année 1781 est probable. La découverte du métier et l'expérience ont été acquises dans l'atelier paternel.

Désireux de faire prospérer l'activité de son atelier, Joseph Carez, entame des recherches pour perfectionner l'impression de ses ouvrages. Le « clichage », appelé également stéréotypie ou encore homotypie, est le procédé typographique qui occupe l'imprimeur. De tels essais ont été menés en Ecosse avec William Ged et en Allemagne par François Hoffman. Il s'agit de réaliser un moulage du « motif » à imprimer. Un moule est fabriqué en métal ; on y coule un alliage en fusion à base de plomb et l'on reproduit ainsi le motif désiré. Voici comment Caffarelli, un Toullois ayant assisté au travail de Carez dans son atelier, décrit ce procédé ⁷ :

« La page que l'imprimeur veut se procurer est composée à l'ordinaire, en caractères mobiles. Après avoir été vérifiée avec la plus scrupuleuse attention, elle est refermée dans un châssis en fer, garni de vis qui serrent parfaitement le caractère. Dans cet état, elle est attachée à l'envers sur un bloc de chêne suspendu à une bascule de fer au-dessus d'un pilier. Sur ce pilier, et immédiatement au-dessous de la planche qu'il faut avoir en creux, on place un carton mince, frotté d'huile, et dont les bords sont un peu relevés. L'ouvrier prend, dans un fourneau placé tout proche, de la matière de caractères qu'il vide dans la barque en car-

ton. Il attend que cette matière se couvre d'un léger nuage qui annonce son refroidissement. On laisse tomber la bascule et la planche s'imprime en creux. Le tout est détaché du bloc ; les deux planches se séparent avec facilité ; la nouvelle est examinée scrupuleusement ; l'ouvrier ébarbe ce qui en a besoin, abat les bords, et, de suite, attachant cette nouvelle planche sous le mouton, il la laisse tomber sur de nouvelles matières, qui fournit une planche en relief qui doit servir à l'impression. Elle est examinée, ébarbée, nettoyée avec soin. Les bords sont abattus, en laissant pourtant, en haut et en bas, une prise pour y placer une vis. La planche est réduite, par le moyen d'un rabot, à une épaisseur déterminée qui n'est guère que d'une ligne au-dessous de l'œil du caractère. Dans cet état, si l'on veut s'en servir, elle est attachée, par le moyen des vis dont on a parlé, sur un morceau de planche parfaitement dressé, et l'on imprime à l'ordinaire ».



Joseph Carez en costume de sous-préfet.
Pastel de Paradis. Musée de Toul.

6. Albert Denis. *Toul pendant la Révolution*. Toul, Lemaire, 1892, p.368 à 374

7. Ch. Pfister. *Les Députés de la Meurthe sous la Révolution dans Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1911, p. 324 à 329

Dans ses expérimentations, Carez tire profit du travail effectué par un autre Toulouais du nom de Thouvenin, ancien échevin, grand amateur de médailles et qui en fabriquait lui-même d'une grande netteté « au moyen d'un coup sec donné par un marteau sur une bille d'étain posée sur la médaille »⁸.

Quels sont les avantages de cette technique ? Elle permet de répondre à des impératifs économiques et pratiques. Son utilisation permet d'abord d'adapter le tirage d'un ouvrage à sa demande et de réimprimer un livre qui revient souvent sous presse sans en recommencer la composition. D'autre part, elle évite aux ateliers de conserver de trop nombreuses formes typographiques et d'immobiliser ainsi des caractères d'imprimerie coûteux et dont l'encombrement pose problème.

Cette technique est utilisée par Carez pour des ouvrages de petit format jusqu'au format in-8°. Il imprima en 1786 deux volumes d'un livre d'Église, totalisant 1000 pages selon ce principe puis une vingtaine d'autres ouvrages. Parmi ces ouvrages arrêtons-nous un instant sur la description de deux d'entre eux.

Le *Dictionnaire abrégé de la Fable, pour l'intelligence des poètes, des tableaux et des statues dont*

les sujets sont tirés de l'histoire poétique est imprimé en 1787. Cet ouvrage, composé par Chompré, tiré à 2000 exemplaires, est déjà un grand succès de librairie puisqu'il connaît, depuis sa première édition en 1727, de nombreuses rééditions tant à Paris qu'en province. Nous avons pu y observer l'usage de petits caractères d'une parfaite netteté. Le second ouvrage est une *Bibla Sacra* dont nous connaissons une réédition de 1806, imprimé par le fils de Carez. Les très petits caractères ont reçu l'appellation de « nonpareille »⁹ dans le jargon des imprimeurs, autrement dit, un caractère proche du corps 6. Particulièrement adapté à des dictionnaires composés au moyen de très petits caractères, de nombreux ouvrages sont imprimés ainsi.

Le 17 octobre 1787, Joseph Carez reçoit, en retour d'un courrier adressé au chef des bureaux de la librairie, sous Vidaud de la Tour, directeur de la Librairie, une réponse en forme d'encouragement : « J'ai le plaisir de vous annoncer que M. le Garde-des-Sceaux vous permet d'imprimer sur planches fondues, et selon les procédés de votre invention, en vous recommandant toutefois de tenir secrets, jusqu'à nouvel ordre, les moyens que vous emploierez et d'ins-



**Biblia sacra
imprimée en
caractère
nonpareille.
1806**

8. Pierre Lambinet. *Les origines de l'imprimerie d'après les titres authentiques*. Vol. 2, Paris, Nicolle, 1810, p. 373

9. A.-G. Camus, *Histoire et procédé du polytypage et du stéréoty-*

page, Paris, Renouard, 1802, p. 65

Cet auteur reproduit d'ailleurs une page de cette bible dans le but de faire admirer la netteté des caractères de petite taille.

truire exactement, dans la suite, l'administration des succès de vos nouvelles épreuves »¹⁰. Le procédé de Carez, s'il ne mérite pas le titre d'invention, semble toutefois reconnu par ses contemporains. Quelques années plus tard, l'impression de millions d'assignats, pour préparer la vente des Biens Nationaux, nécessitera l'utilisation de cette technique. Le nom de Carez peut légitimement leur être associé. Dans de nombreux ouvrages du XIX^e siècle consacrés à l'histoire et aux progrès de l'imprimerie, le nom de Carez se trouve en bonne place. Ses travaux seront repris et améliorés après lui par d'autres imprimeurs au premier rang desquels nous pouvons citer le nom de Firmin Didot à Paris.

Intéressons-nous maintenant à la typologie des ouvrages de l'atelier. Si la très grande majorité de la production concerne encore les ouvrages de religion au sens large (heures, manuels, catéchismes...), la produc-

tion se diversifie clairement. Des livres abordent désormais davantage de domaines extérieurs à la religion. Ainsi, nous pouvons relever : *Eléments de fortification de l'attaque et de la défense des places* qui paraît en 1786 en deux volumes accompagnés de nombreuses planches. Didier-Grégoire Trincano reprend et complète, dans son ouvrage, les travaux de Vauban. Citons également la *Coutume de Bar-le-Duc, commentée par M. le Paige, maître des comptes du Barrois* imprimée en 1783. Ajoutons *Calculs des probabilités* de Charles-François de Bicquille, qui fut maire de Toul en 1790 et 1791, qui paraît en 1783. À partir de 1789, la Révolution Française a une incidence directe sur l'impression d'un certain nombre de titres. *Lectures du citoyen ou Mémoire sur l'établissement d'un grenier d'abondance dans chaque canton* de François de Neufchâteau est un exemple parmi d'autres. L'auteur a participé à la rédaction des cahiers de doléances du bailliage de Toul.



**Eléments de fortifications de Trincano.
Détail d'une planche.1786**



Coutume de Bar-le-Duc. Page de titre. 1783 →

10. Lambinet, op. cit., page 372

À partir de 1789, Joseph Carez prend une part active au déroulement de la Révolution Française qui se met alors en marche. Après les évènements majeurs de l'été, il est membre de l'assemblée des 40 notables de la ville qui administrent alors, avec le corps municipal, la cité. En décembre 1789, une nouvelle loi organise, pour tout le royaume, les communes de façon identique. Joseph Carez devient alors, en février 1790, deuxième officier municipal. C'est à lui que revient notamment l'organisation de la garde nationale dont il est nommé commandant. Le 31 août 1791, il est élu quatrième député de la Meurthe, au premier tour de scrutin par 344 voix sur 443 votants. À son arrivée à Paris, il se fait recevoir à la société des Jacobins, dont les débats animent la toute nouvelle « vie politique » française. Sa qualité d'imprimeur le dirige naturellement vers la commission des assignats. Il peut proposer à ses membres des procédés de fabrication que sa profession lui a rendus familiers. Lors de la séance du 10 janvier 1792 à l'Assemblée Législative, il participe aux discussions portant sur l'attribution des marchés des assignats. Dans ce débat, Carez s'insurge contre l'attribution du marché de fabrication du papier à un imprimeur parisien, qui ne s'est pas faite, selon lui, dans les règles ¹¹. Une seconde intervention à la tribune de l'Assemblée concerne directement la ville de Toul et son patriotisme. Le 1^{er} août 1792, le député déclare : « La commune de Toul, département de la Meurthe, a fourni promptement le contingent de gardes nationaux requis pour se porter dans l'armée du Rhin. M. Gérard, chef de légion, et plusieurs officiers ont déposé leurs épauettes et se sont inscrits comme volontaires. Une somme de 2000 livres, recueillie dans les premiers moments, est destinée aux besoins des familles dont les chefs vont défendre les frontières. Cette commune, qui n'a que douze cents citoyens actifs, a fourni six cents hommes pour la défense de la patrie ». Sur la foi de cette déclaration, l'Assemblée décrète « mention honorable du zèle et du patriotisme des officiers municipaux et des citoyens de Toul ». Joseph Carez n'est pas élu à la Convention et c'est naturellement qu'il retourne vers son métier d'imprimeur. Dans une lettre adressée à l'un de ses amis le 20 octobre 1792, il déclare « me voilà de législateur que

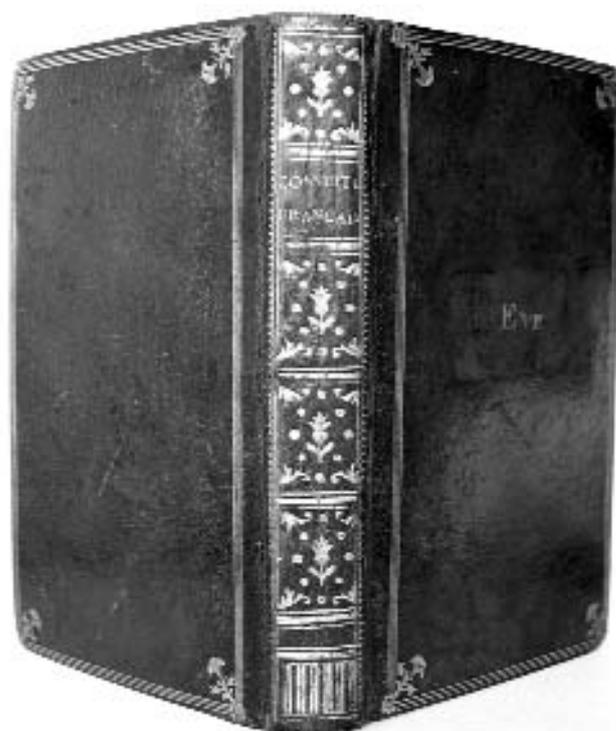
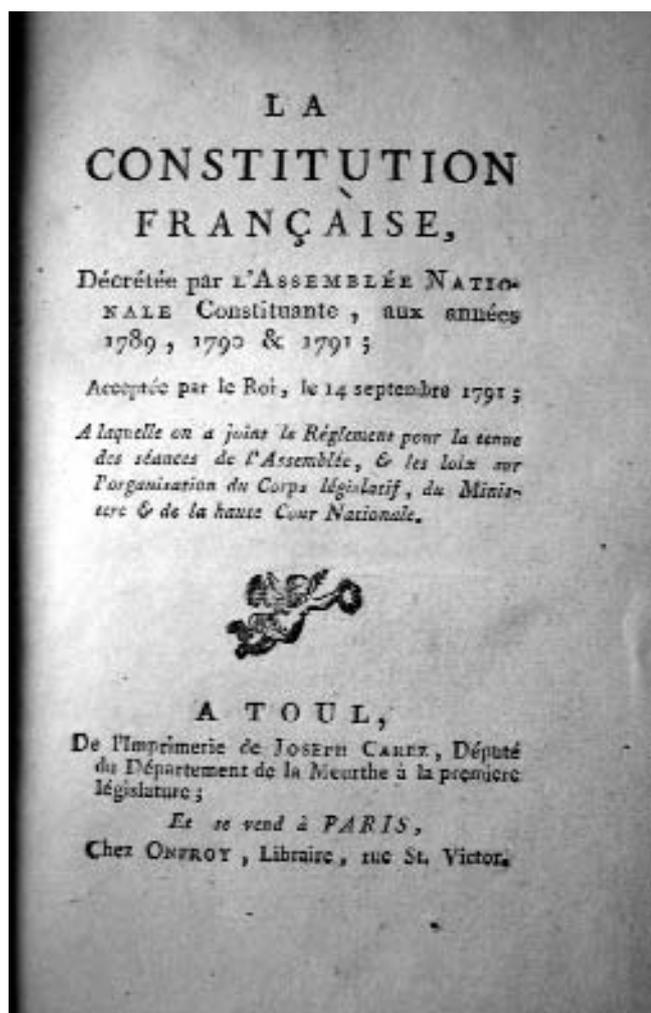
j'étais, redevenu compositeur. Tous mes ouvriers m'ont quitté pour prendre mieux ; je les remplace comme je puis et, quoique j'aie les doigts engourdis, j'espère remplir ma tâche avec succès » ¹². Ces propos semblent indiquer que l'atelier a pu être provisoirement fermé pendant la législature. À son retour, il doit, selon toute vraisemblance, embaucher des ouvriers afin de faire redémarrer l'atelier. La nature des ouvrages qui sortent des presses change comme nous l'avons souligné plus haut. Les catéchismes et autres ouvrages religieux sont, au moins pour quelques années, remplacés par une autre production plus conforme à l'esprit de la Révolution qui est entrain de s'écrire. *L'alphabet républicain* et *L'ami des jeunes républicains*, texte rédigé par Joseph Carez lui-même, visent à exalter le sentiment républicain de la jeunesse. On trouve aussi un *Code des régistateurs ou tarif des droits d'enregistrement* destiné aux professions de notaires et huissiers.



11. Le Hodey. Journal des débats à l'assemblée nationale. Paris, Baudoin, Volume 7, pages 464-466

Le marché est colossal et juteux car il faut fabriquer des millions d'assignats, aussi la concurrence est rude dans les rangs des imprimeurs pour l'emporter. On retrouve plusieurs fois la famille Didot qui emporte par exemple en 1792 le marché pour la fabrication des assignats de 50 sous.

12. Ch. Pfister, op. cit., page 327



Reliure en plein maroquin rouge.



La constitution Française. Page de titre. 1792

Non seulement témoin de la Révolution, à Paris, mais acteur au plus près des événements, Joseph Carez imprime un ouvrage dont il a pu tirer une satisfaction personnelle, voire une certaine fierté. En effet en 1792, sort des presses toulouses, un ouvrage qui s'intitule *La Constitution Française décrétée par l'Assemblée Nationale Constituante*¹³. Le livre s'ouvre d'abord sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, donne ensuite le contenu de la première Constitution française et, pour finir, le serment du roi Louis XVI. En fin d'ouvrage, Carez prend soin d'ajouter le *Règlement et lois du corps législatif* dans le

préambule duquel il apporte un regard critique¹⁴. Cet ouvrage constitue un témoignage important et intéressant. Il montre d'une part, l'attachement de son auteur aux idées nouvelles et, d'autre part, sa volonté de conserver, par une impression de belle qualité issue de ses presses, un ensemble de textes qui sont entrés dans l'histoire. Conformément à la demande de l'Assemblée Nationale, la proclamation de la Constitution, est faite à Toul le 9 octobre 1791 par les officiers municipaux comme dans toutes les villes de France ce même jour¹⁵.

13. Coll. privée. L'ouvrage est de format petit in-12°, d'une typographie soignée, et imprimé sur un papier de belle qualité. Il est de plus revêtu d'une belle reliure en plein maroquin rouge d'époque. Il est impossible de savoir combien de livres ont été imprimés pour cette édition mais aucun autre exemplaire n'a été localisé dans les bibliothèques publiques françaises.

14. Dans un avertissement, Carez justifie ainsi le choix d'insérer ce texte : « l'expérience journalière amène des changements, d'après lesquels il serait à désirer que le règlement fût revu en entier à la fin de la législature, pour épargner à la législature suivante bien des tâtonnements et des retards ».

15. Albert Denis op.cit., pages 221-222

D'après Albert Denis, Joseph Carez préside à Toul la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité ainsi que le club des Jacobins. Il est par ailleurs membre de la loge maçonnique dite des « Neuf-Sœurs » dont il est « Vénérable » et dont il a fait imprimer les *Statuts et Règlements*¹⁶ en 1782. En l'an VI de la République, sort de son atelier *La planche à tracer de la cérémonie de l'inauguration et de l'installation du nouveau local de la loge des Neuf-Sœurs*. Nul doute que les idées de la Révolution ont trouvé un écho très favorable au sein de la loge maçonnique.

En 1798, il est administrateur municipal pour quelques mois avant de retourner à Paris, d'y occuper un emploi à l'Administration de la comptabilité intermédiaire et d'être nommé, l'année suivante, chef du bureau de l'Instruction au ministère de l'Intérieur. Nous pensons que des contacts noués pendant la première législature lui ont permis d'accéder à ces deux emplois « parisiens ». Au début de l'année 1801, il est nommé sous-préfet de Toul sans pouvoir remplir très longtemps cette nouvelle fonction car il meurt le 17 messidor an IX (le 6 juillet 1801) à l'âge de 49 ans. Cette nomination pourrait être considérée comme le point d'orgue de la carrière politique de Carez. Elle ne fait pas l'unanimité parmi ses propres concitoyens comme en atteste un document que nous avons eu la chance de découvrir récemment. Dans ce document de 4 pages qui a pour titre *Réclamation de Trois-Cents Citoyens de Toul, à Bonaparte, Premier Consul de la République Française et au Ministre de l'Intérieur*¹⁷, on s'insurge contre la nomination de Carez à la sous-préfecture. Plusieurs passages témoignent d'un jugement sévère et sans appel à l'encontre de Carez. On évoque la « surprise et la douleur de tous les citoyens » quand ces derniers ont appris la nouvelle de la nomination. Plus loin, Carez est désigné comme la « cause de la mort malheureuse de plusieurs de ses concitoyens ; des emprisonnements, des pertes et des douleurs de tant de familles ». On peut lire, dans un autre passage, que sa « main sacrilège » annotait en marge des délibérations du Comité Révolutionnaire dont il fut effectivement le président. Les mots employés, tout comme le jugement porté par ses

détracteurs, soulignent le climat d'une époque, celle de la Terreur qui, en 1793 et 1794, a engendré beaucoup d'exactions dans tout le pays. Localement, la dévastation de la cathédrale de Toul en est une illustration flagrante puisqu'elle a causé les pertes irréparables que l'on sait. Pour combattre les « ennemis de l'intérieur », les tribunaux révolutionnaires ont jugé et condamné à mort les fameux « suspects ». Pour Toul, l'histoire a surtout retenu le nom du gendarme Jean-Antoine Saurel, arrêté, reconnu coupable d'« embauchage et de propos contre-révolutionnaire » par le tribunal révolutionnaire de Nancy. Il fut guillotiné place de la Liberté (place Carnot actuelle)¹⁸. Ironie du sort, le gendarme Thouvenin était le fils de l'amateur de médailles, cité plus haut, auprès duquel Carez avait profité d'observations utiles à ses travaux. Avec les autres membres du Comité révolutionnaire, Joseph Carez a peut-être encouragé les dénonciations de citoyens dangereux ou suspectés de l'être. Ces derniers n'ont-ils pas agi pour défendre les principes et les acquis de la révolution ? Joseph Carez a peut-être une responsabilité personnelle dans certaines arrestations mais les crimes qu'on lui reproche, quelques années plus tard, sont probablement exagérés. De telles accusations traduisent une fois encore un climat passionné, accompagné sûrement de rancunes ou de jalousies de la part de concitoyens aigris de ne pas avoir joué les premiers rôles dès 1789. Restent néanmoins des interrogations. Qui fut l'instigateur de cette « pétition » à l'encontre de Carez ? Son nom figure-t-il parmi les trois cents signataires ? A-t-il préféré conserver au contraire son anonymat ? Aucun indice ne permet de répondre à ces questions. L'examen minutieux d'archives apporterait-il des réponses quant aux motivations réelles des signataires ? Comment Carez lui-même, a-t-il pu réagir face à ces attaques violentes et le discrédit qu'on a voulu jeter sur lui ? Ajoutons que les signataires, dont les professions sont mentionnées, donnent une image assez fidèle des catégories sociales et des métiers qui devaient être exercés à Toul au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Les cultivateurs et vigneron sont les plus nombreux aux côtés des artisans et autres commerçants. Les professions supérieures : « hommes de

16. Un grand tableau dépliant donne la liste de tous les membres de la loge lors de sa création, leur nom, leur qualité civique, leur grade et leur dignité. Carez, qui fait partie des dignitaires et officiers, occupe la dignité de secrétaire-adjoint.

17. Coll. privée. Ce document se compose de quatre pages. Les

deux premières contiennent outre le titre « Réclamation... », les motifs de la demande. Viennent ensuite les noms et les qualités des trois cents signataires.

18. Lieutenant Saurel. *Gendarmes sous la Terreur. Le Lieutenant Thouvenin*. Nancy, Berger-Levrault, 1952.

lois », médecins ou autres notaires sont également représentées mais en bien plus faible proportion. Nous ne sommes pas surpris de constater l'absence des femmes dans cette liste. Les événements de l'année 1789, aussi importants soient-ils pour la conquête de l'égalité, les ont laissées, et encore pour un bon moment, dans l'ombre politique des hommes. Qu'advient-il, pour finir, de cette réclamation ? Les détracteurs n'ont pas été entendus par le Premier Consul. La demande

n'avait d'ailleurs aucune chance d'aboutir mais la mort du sous-préfet, le 6 juillet 1801, donne raison, sans le vouloir, à ces derniers. D'après un renseignement qui n'a pu être vérifié ailleurs, Joseph Carez se serait éteint dans son hôtel de la rue Pierre Hardie¹⁹. Les ateliers de Joseph Carez, se trouvaient-ils alors installés dans une partie attenante à son logement ? Voilà un indice quant à la localisation possible de l'atelier mais aucune certitude malheureusement.



← Réclamation à Bonaparte. Détail de la 1^{ère} page. 1801

↓ Réclamation à Bonaparte. Détail de la 2^e page

Où! il est des bornes que JOSEPH CAREZ - a toujours dépassées; aussi son nom est connu dans tout le Département, & en horreur aux Citoyens de Toul & des environs: ses injustices sont tellement gravées dans tous les cœurs, qu'il est impossible qu'il inspire jamais la confiance & l'estime.

PAR CES MOTIFS, les Souffignés demandent que JOSEPH CAREZ ne soit point fonctionnaire public à Toul,

Signatures mises au bas de la réclamation.

Bouchon; notaire; Del, homme de loi; Naquard, pensionnaire de la République; Douzé, marchand; Lacapelle Jacquot, homme de loi; Mombled, notaire; Renel, pâtissier; Debreux, homme de loi; Villot, chef de brigade auxiliaire; Fusa; Angenot, caissier; Finet, ferrurier; Vincent, tisserant; François Pierre; Del, chef des équipages; Parilot, miroitier; Ferron, marchand; Chevin; Jean Brolet, vigneron; Palme, fils; Vincent, vitrier; Paquier, marchand; Poirot, entreposeur des tabacs; Jacob Gérard, sellier; Montigny, père, marchand; Richardin, François, cordonnier; Daille, marchand; Louis Filinet; Pierre Marré; Pemjean, charbon; Nicolas Gouvion; C. Taffard; Montigny, fils, négociant; Goutier; Poirot, l'aîné; Dufresne, marchand de mode; Nicolas Petit; Hyacinthe Robert; Jean-Baptiste Poirot; Jean-André, Jean Le Clerc; E. Laurent; Verlin, tonnelier; Dierze; Bongrand; Ericourt, marchand; Stiré le jeune, aubergiste; Pierre Colson, charon; Jean Toullaint, cultivateur; Pierre Tholey, sellier; Nicolas Bernard; Philippe Volf, sellier; Eger; Moreaux, fils; M. Bonjean;

19. Liblin, Gasser et Ingold. Revue d'Alsace, volume 33, 1882, p.66

Joseph II Carez a ainsi mené une activité d'imprimeur et de libraire tout en consacrant son énergie à la vie politique naissante et ses débats. Les faits qui précèdent montrent qu'il n'a pas été épargné.

Dans son ouvrage sur la Révolution à Toul, paru en 1892, Albert Denis, alors conseiller municipal, fait le vœu que la municipalité puisse honorer, à travers le nom donné à l'une de ses rues, « l'hommage légitime rendu à la mémoire de l'éminent typographe, du

citoyen dévoué, du bon patriote »²⁰. Cet hommage interviendra rapidement car, le 16 novembre 1893, par décision du conseil municipal, la rue Neuve des Jacobins est rebaptisée, rue Joseph Carez. C'est alors une juste reconnaissance de la ville pour l'un de ses concitoyens. Le musée de Toul possède un portrait peint au pastel représentant Carez en costume de sous-préfet (Voir couverture et page 6).

Joseph III Carez : Toul, Paris et l'Amérique

La mort de Joseph II Carez ne menace pas l'atelier de fermeture car un autre fils Joseph, né en 1783, prend alors la succession. Une troisième génération poursuit ainsi l'entreprise éditoriale et commerciale. Dans les lignes qui suivent, nous devons toutefois quitter Toul et la Lorraine pour suivre l'imprimeur à Paris puis à plusieurs milliers de kilomètres, au-delà de l'Atlantique.

Les éléments biographiques pour la période toulousaine sont bien minces. Il épouse une certaine Françoise Brocard à une date indéterminée. Ils ont, ensemble, trois enfants : Justine-Virginie, née en 1808, Joseph, né en 1813 et enfin Firmin, né en 1829²¹.

Un catalogue de la librairie de Joseph Carez est imprimé en 1828 ; il se compose de 32 pages. Malheureusement, nous n'avons pu accéder à ce document²² qui aurait permis d'appréhender, de manière plus précise, la nature des ouvrages imprimés dans l'atelier. La consultation de l'inventaire des ouvrages conservés dans l'ensemble des bibliothèques publiques de France (source numérique CCfr) donne toutefois des indications fiables. Si nous la comparons à la production de Joseph I Carez ou Joseph II Carez, la production apparaît bien plus diversifiée. La part des œuvres traitant de religion (manuels de piété, bibles, catéchismes, histoire religieuse) reste importante et majoritaire. Les manuels de morale et de civilité, les grands classiques de la littérature (Cicéron, Virgile, les œuvres de La Fontaine, Robison Crusoé), des livres de lecture pour la jeunesse apparaissent plus nombreux. Quelques ouvrages concernent des domaines plus rares : le droit, les techniques et les sciences.

Dans ces deux derniers domaines, citons tout particulièrement *La topographie médicale de l'arrondissement de Toul* de Leclerc, docteur en médecine et médecin des hospices civils et militaires de Toul, une *Notice sur la culture du houblon, et de l'emploi des fils de fer substitués aux perches* et enfin *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle, de 1792 jusqu'à la paix de Campo-Formio* de Gouvion Saint-Cyr. Cet ouvrage est imprimé en 1829. Il s'agit de l'une des dernières impressions des Carez. On peut y voir un hommage rendu par l'imprimeur au maréchal d'Empire, natif de Toul. Quelques ouvrages présentent des séries de gravures sur cuivre comme par exemple *Les aventures de Télémaque* de Fénelon, imprimé en 1825. Nous avons pu collecter quelques livres couvrant cette période ; leur observation montre globalement une impression de moindre qualité. Plusieurs raisons peuvent être avancées. Cela tient d'abord au papier employé qui est souvent de qualité moyenne et qui a moins bien vieilli, laissant apparaître davantage de rousseurs et devenant au fil du temps plus jaune. Ensuite, la typographie est plus sommaire, les éléments décoratifs tels les bandeaux (ornant la partie supérieure de certaines pages) ont disparu et seule subsiste encore, en dehors du texte lui-même, la marque d'imprimeur sur le titre. Enfin, nous avons constaté, sur des tirages d'ouvrages de petits formats surtout, une qualité de tirage très inégale, tant pour les gravures que pour le texte. Quelles sont les raisons de cette baisse de qualité par rapport aux productions précédentes ? Le matériel employé devient-il vieillissant ? Les ouvriers de l'atelier sont-ils moins bien formés ? Joseph III Carez est-il lui-même moins exigeant avec la qualité des impres-

20. Albert Denis, op.cit., page 372

21. Olivier Vincienne, op. cit., page 203

22. Un exemplaire est conservé à la BNF.

sions ? Des impératifs ou des choix économiques sont-ils responsables ? Plusieurs de ces explications peuvent d'ailleurs se combiner. Si le nombre d'ouvrages imprimés est nettement plus important, dorénavant la quantité semble primer sur la qualité. Il est possible que Joseph III Carez passe, au fil des années, moins de temps dans son atelier auprès de ses ouvriers et davantage à Paris où il souhaite développer de nouvelles activités éditoriales.



Marque d'imprimeur : Joseph II Carez. 1787



Marque d'imprimeur : Joseph III Carez. 1825

Un Toulinois à Paris

A partir de 1814, le nom de Carez est associé à deux imprimeurs parisiens Thomine et Fortic. Joseph bénéficie sans doute de contacts noués par son père lors de ses deux séjours parisiens en tant que député d'abord puis en tant que fonctionnaire. Nous ne savons pas précisément dans quelles conditions ce rapprochement se réalise. Il collabore avec les imprimeurs Thomine et Fortic de 1814 à 1825 (tous deux sont déjà associés). Dès 1824, il s'associe également avec Verdière. Les adresses des éditeurs-imprimeurs se trouvent rue Saint-André-des-Arts et quai des Augustins dans le quartier latin qui s'est, dès le Moyen âge, spécialisé dans les métiers du livre, en relation étroite avec l'enseignement universitaire parisien.

Les trois associés font paraître un catalogue de leur production commune en 1817 : *Catalogue à prix fixe des livres qui se trouvent chez Carez, Thomine et Fortic, libraires, rue Saint-André-des-Arts, n°59, à Paris*. D'après un descriptif succinct²⁴, ce catalogue présente « des livres de fonds, d'assortiments classés par ordre alphabétique de titres : ouvrages de piété et de grammaire, livres à l'usage des écoles, traductions d'œuvres de l'antiquité, feuilles classiques ». Au titre des ouvrages imprimés conjointement, relevons par exemple des ouvrages classiques de l'époque comme les *Œuvres complètes* de Charles Rollin consacrées à l'histoire romaine ou *Les éléments de grammaire latine* de Lhomond.

23. Moléon. Recueil industriel et manufacturier. Paris, Bachelier, 1827, p. 208

24. Lesage, Netchine, Sarrazin, Catalogues de libraires 1473-1810,

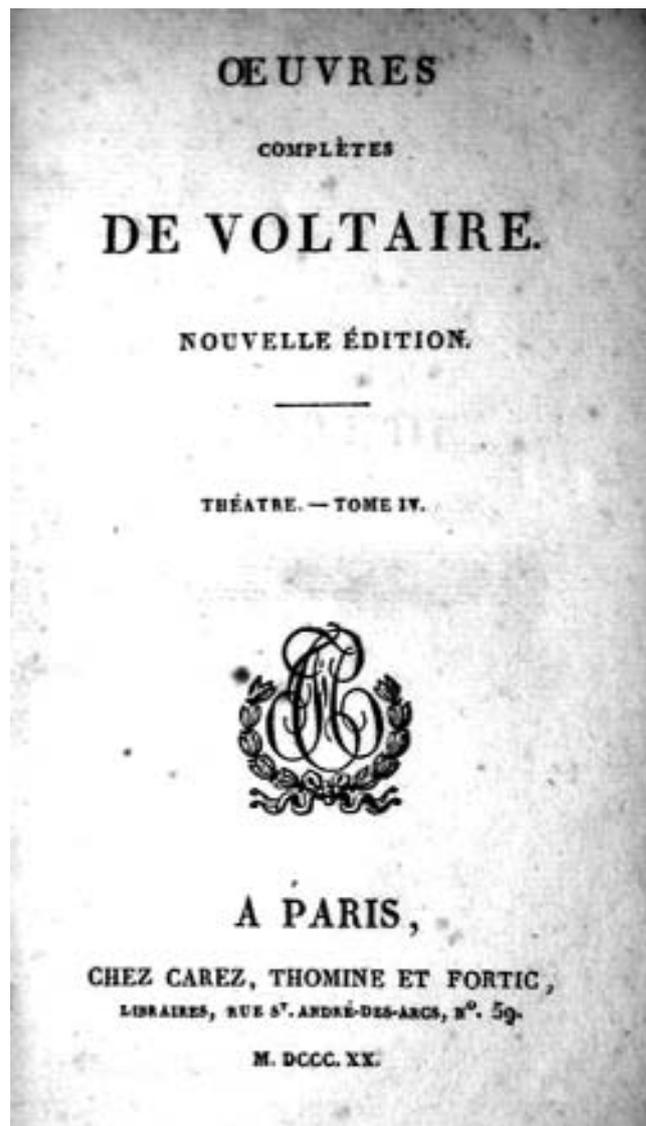
Paris, BNF, 2006, p. 120

Ce catalogue, qui n'a pu être consulté, est de format in-4 et de 13 pages donne également une liste de 13 titres à paraître.

Arrêtons-nous un instant sur la grande entreprise éditoriale lancée, entre 1820 et 1822, par les trois confrères Carez, Thomine et Fortic. Il s'agit de l'édition des *Oeuvres complètes de Voltaire* en 60 volumes et de format in-18°. D'après le prospectus de souscription paru en 1819 et conservé à la BNF, l'édition des œuvres de Voltaire doit contenir, en plus du portrait de Voltaire, 40 gravures. Or, dans les exemplaires décrits, les gravures annoncées n'apparaissent nulle part. Le projet s'est-il avéré très vite trop ambitieux et coûteux ? Chaque volume est vendu 2 francs pour les premiers souscripteurs (le double en papier vélin) et 120 francs pour l'ensemble. Les œuvres complètes de Voltaire donnent lieu à un très grand nombre d'éditions depuis la fameuse édition de Kehl en 92 volumes in-12° datée de 1785. Le nombre d'exemplaires présents dans les bibliothèques est déjà pléthorique lorsque la présente édition arrive en 1822 sur le marché²⁵. Dans l'avertissement, les éditeurs justifient ainsi leur choix : « nous avons eu pour but de donner une édition complète des Œuvres de Voltaire, d'un format commode, dans le plus petit nombre possible de volumes, d'une lecture facile, d'une correction, d'une exécution soignée et d'un prix modique ». Comme l'indique la mention « de l'imprimerie de J. Carez, à Toul » figurant au dos des pages de titre sur la plupart des volumes, l'ouvrage est bien imprimé dans l'atelier toulinois. Carez a donc trouvé là un débouché intéressant pour son atelier toulinois. Entre 1817 et 1823, pas moins de sept éditions en plus de celle-ci sont répertoriées. Les raisons sont pécuniaires car le succès espéré est incontestablement lié au prestige de Voltaire. Nous ignorons de quel tirage se compose l'édition des trois associés. Une telle entreprise nécessite un investissement et des frais lourds ; elle justifie pleinement le choix d'une édition partagée. La vente des œuvres complètes a-t-elle permis de couvrir les frais engagés voire de dégager des bénéfices ? Rien n'est moins sûr car, si l'on en croit une information parue dans les journaux de Nancy en 1831²⁶, un certain Thiery, banquier à Toul, mandataire des créanciers de Carez aurait procédé à la vente des œuvres de Voltaire « sur papier fin et satiné, et une partie sur vélin ». Cela signifierait donc qu'une partie des exemplaires soit restée invendue. Si cette

25. G. Peignot. Manuel du bibliophile ou traité du choix des livres. Tome 1. Dijon, 1823, p. 306

L'auteur assure qu'il existe encore, vers 1817, mille exemplaires de l'édition de Kehl en magasin dans la capitale.



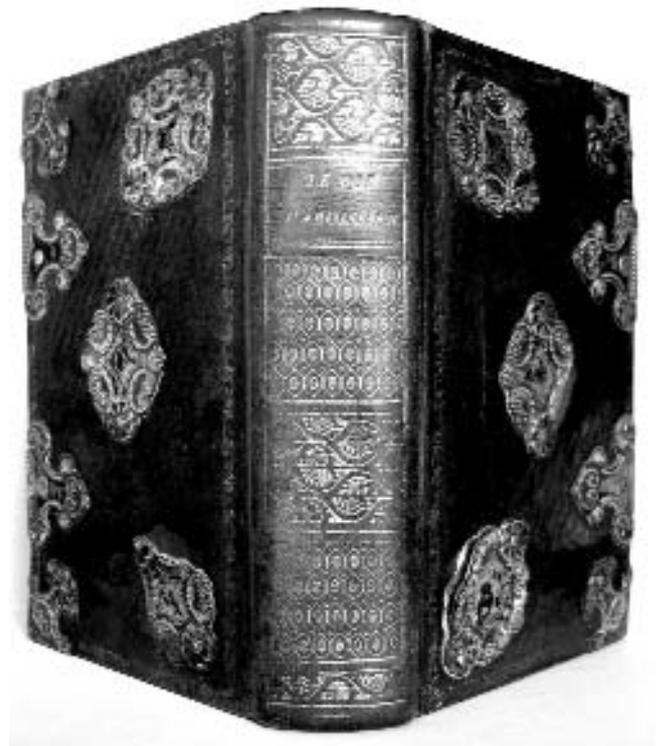
Les œuvres de Voltaire. Page de titre. 1820

entreprise commerciale est un échec, elle s'explique peut-être par la concurrence farouche des autres éditeurs parisiens et un marché finalement saturé même pour un auteur prestigieux comme Voltaire. En avril 1832, une vente aux enchères de « 50 000 volumes environ de divers ouvrages, tant en feuilles que reliés provenant de l'ancienne librairie du sieur Carez, imprimeur » est annoncée dans les journaux nancéiens²⁷.

26. Olivier Vincienne, op.cit., page 204

Il serait très intéressant de pouvoir retrouver ces informations qui confirmeraient ainsi la liquidation de l'imprimerie toulinoise.

27. Olivier Vincienne, op.cit., page 204



**Reliure plein maroquin et plaques d'argent.
1823**

**Les aventures de Télémaque.
Gravure. 1825**

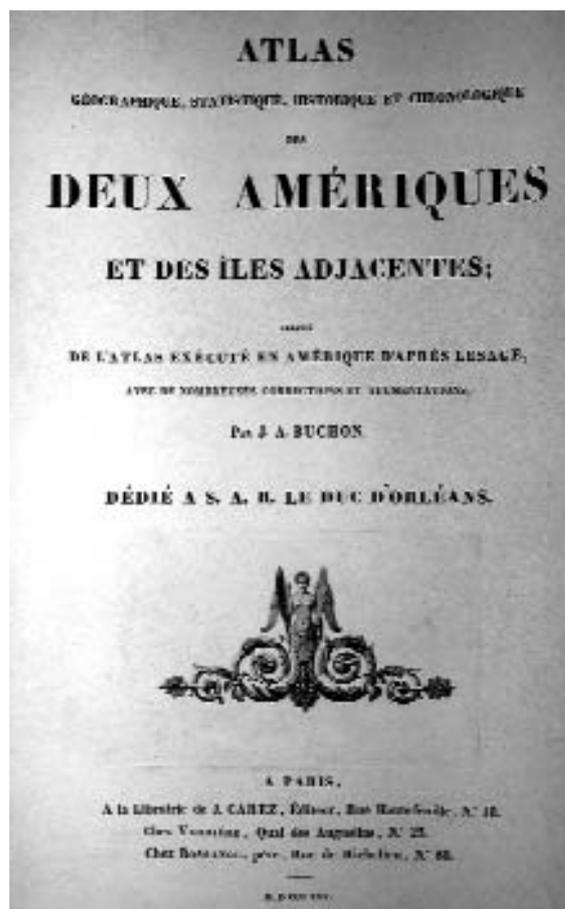


Les difficultés rencontrées ne semblent pas contrarier pour autant les projets de Carez. En effet, à partir de 1824, il s'associe avec Verdière, installé quai des Augustins, s'éloignant ainsi un peu plus de l'atelier toulousain. Quels sont les ouvrages édités ? En premier lieu, un autre projet ambitieux, l'édition de la *Collection des grandes chroniques de France écrites en langue vulgaire du treizième siècle* en 47 volumes de format in-8°. L'adresse figurant sur la page de titre mentionne « J. Carez, rue Hautefeuille, n°18 », autre rue du quartier latin. Les volumes de cette édition partagée paraissent de 1824 à 1829. Ils se décomposent en quatre séries : *Grandes chroniques de France*, *Chroniques de Froissart*, *Chroniques de Monstrelet* et enfin *Petites chroniques*. Il est proposé aux souscripteurs des exemplaires en « papier fin des Vosges »

pour 6 francs, d'autres en « papier satiné » pour 6,50 francs et enfin des exemplaires en « papier vélin » à 12 francs. Cette entreprise est remarquée des bibliographes car elle livre des textes qui n'avaient jusque-là jamais été imprimés. Toutefois sa qualité d'exécution semble moins convaincante. J.-C. Brunet, dans son fameux *Manuel du Libraire*, affirme : « Cette collection, il faut bien le reconnaître, a été préparée avec précipitation et imprimée incorrectement ; néanmoins on doit savoir gré à l'éditeur de l'avoir entreprise et surtout de ne s'être pas laissé rebuter par la difficulté du travail »²⁸. L'honneur est sauf pour cette collection et pour les deux associés. Ces chroniques contribuent à une meilleure connaissance des grands textes fondateurs de l'histoire nationale.

28. J.-C. Brunet. *Manuel du libraire*. Tome II. Paris, Firmin-Didot, p. 143

En 1825, c'est l'*Atlas géographique, statistique, historique et chronologique des deux Amériques et des îles adjacentes* qui est édité conjointement par Verdière et Carez. Pour l'occasion, ils s'associent avec H. Bossange, éditeur très actif de la capitale. Traduit de l'atlas publié aux Etats-Unis en 1822 par A. Buchon, il est de format in-folio (532x365mm). Il se compose d'un titre avec vignettes gravées, d'une dédicace de deux pages à « S.A.R le duc d'Orléans », de 5 pages de textes et 63 feuillets présentant des cartes rehaussées en couleurs, des plans et des tableaux. Cet atlas fait la synthèse des connaissances géographiques les plus récentes. Il est prévu six livraisons au total pour un prix de 20 francs chacune. Non seulement Joseph Carez est éditeur associé puisqu'il reçoit les souscriptions rue Hautefeuille à Paris mais il lui revient également le soin d'imprimer l'atlas. Au bas de chaque feuillet de carte se trouve la mention « Toul, fonderie et imprimerie de J. Carez ».



Atlas des deux Amériques. Page de titre. 1825.

Planche de l'Amérique septentrionale



Il semble fort bien accueilli dans les bibliographies dès sa sortie : « Il est d'une utilité presque indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'Amérique comme savants, comme curieux ou comme négociants »²⁹. Ce projet a-t-il obligé Carez à investir dans une nouvelle presse de format suffisant pour réaliser les tirages de grandes dimensions ? Dans toute la production des Carez nous n'avons pas rencontré un ouvrage de ce format impressionnant. Nous ignorons de combien d'exemplaires se compose cette édition. La réalisation technique reste néanmoins plus délicate que l'impression d'ouvrages de petits formats in-8° ou in-4° ; outre le problème de la dimension des feuilles, c'est aussi l'impression de cartes gravées et rehaussées de couleurs qui doit être correctement maîtrisée. La superposition des couleurs et des contours, l'homogénéité du rendu de celles-ci doivent faire l'objet de toutes les attentions. On imagine que Carez a veillé scrupuleusement à l'exécution de ces travaux réclamant une bonne maîtrise technique. La carte de l'Amérique septentrionale³⁰, observée de visu, donne un résultat de qualité tout à fait satisfaisante, d'une belle précision pour la gravure et les couleurs. Le texte qui accompagne la carte, utilisant de très petits caractères, est d'une grande netteté. Ces observations nous amènent à revoir notre jugement sur la qualité globale du travail réalisé dans l'atelier. À l'évidence, tous les travaux ne bénéficient pas de la même attention ni du même soin. Les quelques éditions « populaires » citées plus haut, bon marché, paraissent de bien médiocre facture si on les compare à la qualité des planches de l'atlas. Evidemment, le coût, le tirage et le public visé sont très différents, cela explique les choix commerciaux.

L'atlas est bien accueilli également par le cercle des amateurs et des collectionneurs mais aussi par les institutions comme les bibliothèques publiques. Les Etats-Unis, jeune pays qui n'a pas encore fêté le 50^e anniversaire de sa naissance en 1825, occupent une place de choix dans cet atlas. Les 27 Etats de l'est font chacun l'objet d'une carte séparée autour de laquelle sont données des informations géographiques, statistiques, et économiques. L'intérêt pour cet atlas ne s'est pas démenti, près de deux siècles après sa publication ;

les collectionneurs et le prix de quelques exemplaires complets en vente sur le marché s'accordent pour en faire un atlas important pour l'histoire et la géographie de l'Amérique.

La concrétisation de cette grande entreprise éditoriale correspond au sommet de la carrière de Joseph III Carez. Il s'agit d'un projet ambitieux mais aussi courageux d'un point de vue financier ; l'investissement, bien que partagé, a dû être conséquent pour chacun. Par ailleurs, en 1825, pour le seul Carez, les ventes des *Œuvres* de Voltaire ne commencent-elles pas à s'essouffler ? Compte-t-il sur l'atlas pour améliorer la santé financière de son atelier. ? Nous pensons que les premières cartes sorties des presses ont pu être, pour Carez et ses ouvriers, un moment d'émotion particulier. L'Amérique, sujet de l'ouvrage, donnera d'autres idées à notre imprimeur...

On trouve, dans quelques ouvrages publiés en 1824 et 1826, deux adresses parisiennes mentionnées sur les pages de titre, « rue de Seine », et « rue de Hautefeuille ». Elles sont toutes deux situées également sur la rive gauche et dans l'important quartier dédié au livre. Joseph Carez semble tenir successivement deux librairies ce qui lui permet d'écouler aussi bien les livres imprimés à Toul que ceux édités avec ses associés parisiens.

À la fin des années 1830, Joseph Carez se préoccupe peut-être de l'avenir de son atelier et plus généralement de celui de son activité. Justine-Virginie Carez, née en 1808, est le premier des trois enfants de l'union de Joseph Carez et Françoise Brocard. Elle a 23 ans en 1831 lorsqu'elle reçoit, le 18 juin, son brevet d'imprimeur³¹. D'après cette même source, elle travaillerait dans l'atelier de son père dès 1829. Ces informations sont des plus précieuses ; elles permettent d'abord de confirmer l'idée selon laquelle la famille souhaite, à ce moment-là encore, poursuivre l'activité de l'imprimerie et ce malgré une situation financière délicate. Ensuite, nous pouvons situer et donc repousser la date du départ pour l'Amérique à la fin de l'année 1834 ou au début de l'année suivante³². Une autre

29. Revue américaine. Volume 2. Paris, Sautet, 1826, p.623

30. Coll. privée. Carte géographique, statistique et historique de l'Amérique septentrionale. (Planche n° III de l'Atlas).

31. Roméo Arbour. Dictionnaire des femmes libraires, 1470-1870. Paris, Droz, 2003, p.115

Elle est remplacée le 15 décembre 1831 par la Veuve Gibout, née Liegey

32. Olivier Vincenne, op.cit., page 204. Jusque là la date du départ supposée vers l'Amérique était de 1827;

source vient confirmer ces indications. L'annuaire administratif, commercial et industriel du département de la Meurthe ³³ indique, pour l'année 1830 et pour Toul, la présence de Carez comme « imprimeur en caractère », éditeur de « journal d'annonce et d'avis » et comme « libraire ». Dans le même annuaire, nous

avons relevé le nom de la veuve Bastien en sa qualité de libraire. Cette libraire n'est autre que la fille de Joseph Carez II qui a épousé, en 1811, Henri-Joseph Bastien. Nous pouvons constater l'emprise de cette famille sur le commerce du livre à Toul au XIX^e siècle.

Une famille toulaise en Amérique

L'étude des Carez aurait pu en rester sur ces deux dates de 1834 ou 1835 et un dernier renseignement : « départ pour l'Amérique ». De nombreuses sources précieuses pour la généalogie nous ont permis de retrouver la famille de l'autre côté de l'Atlantique et ainsi de prolonger cette étude. Il faut se résoudre toutefois à quitter provisoirement Toul en même temps que l'histoire et le commerce du livre.

Quelles raisons ont finalement poussé la famille Carez à quitter, à la fois, leur métier d'imprimeur et de libraire ? De réelles difficultés financières apparaissent comme la raison la plus vraisemblable. La liquidation du fonds de l'imprimerie qui se produit en 1832 est la conséquence d'une activité qui devient plus concurrentielle. La ville de Nancy, avec ses six imprimeurs dénombrés en 1830 ³⁴, fait-elle de l'ombre, à l'entreprise des Carez qui ont maintenu un unique atelier toulais depuis les années 1750 ? La concurrence des grands ateliers d'imprimerie parisiens était déjà si redoutable pour les petites villes de province comme Toul. C'est tout à fait probable en raison des débouchés bien supérieurs et par conséquent du volume des livres imprimés permettant des coûts de fabrication moindres. À partir des années 1830, le visage de l'édition s'est profondément modifié, glissant de l'ère des imprimeurs à l'ère des éditeurs. La révolution industrielle, les nouveaux procédés de fabrication et les stratégies commerciales en sont les principales caractéristiques.

Pour ce qui est du projet de quitter Toul et la France pour l'Amérique, nous ne pouvons nous permettre que des suppositions. Le désir de changement, de rupture avec le métier et son environnement est une

possibilité. L'attrance pour les Etats-Unis qui font rêver les candidats à l'immigration, désireux pour certains d'entreprendre une nouvelle activité et pour d'autres de faire fortune, en est une autre. Carez a participé à l'édition d'un atlas qui accordait une bonne place à ce jeune pays. S'est-il mis à rêver à cette destination lorsque les premières cartes gravées de couleurs sont sorties des presses en 1825 ? Se résoudre à quitter en même temps son activité professionnelle et son pays est certainement une décision réfléchie. Elle est pourtant lourde de conséquences car c'est une rupture avec le passé mais aussi beaucoup d'incertitudes et d'interrogations sur l'avenir. La famille de Joseph III Carez doit pourtant disposer d'un pécule suffisant pour lui permettre d'envisager le voyage vers l'Amérique et de régler le coût de la traversée. La liquidation du fonds de la librairie lors des deux ventes en 1831 et 1832 a-t-elle apporté quelques subsides ?

Présentons les sources ayant permis de retrouver la trace des Carez en Amérique : à partir de 1820, les archives américaines ³⁵ possèdent la liste des passagers et immigrants arrivés dans les principales villes portuaires de la côte atlantique. New-York est alors le principal port d'entrée des Etats-Unis. Jusqu'en 1892, les immigrants arrivent au port de Castle Garden situé sur la pointe sud de Manhattan. Les historiens estiment que 700 000 immigrants arrivent à New-York dans la période comprise entre 1820 et 1840 et environ 25 millions au total jusqu'en 1880, ce qui correspond à la première grande période de l'immigration américaine. Il n'y a malheureusement pas de trace de la famille Carez dans ces listes de passagers conservées mais cela

33. Michel. Annuaire administratif, commercial et industriel du département de la Meurthe. Nancy, 1830, p. 119
On trouve pour Toul également les noms de Gérard et Thouvenin, graveurs sur métaux.

34. Michel. Op.cit., page 118

35. L'ensemble des informations collectées provient du site internet américain dédié à la généalogie « ancestry.com »

peut s'expliquer par la perte de certaines listes. La question de la date du départ n'est donc pas résolue. En revanche, les archives relatives à l'immigration dans l'Etat de l'Indiana donnent des informations inespérées. Des registres, établis pour la période 1832-1835, livrent les noms de famille Carez. Nous pouvons ainsi reconstituer la liste des membres de la famille qui ont quitté Toul fin 1834 ou début 1835. Il s'agit de Joseph III Carez, sa fille (Justine-Virginie), un fils (Joseph IV Carez, né en 1815), un second fils (Firmin, né en 1829). Ajoutons à cette liste les noms de Charles-Marie Lisez, ouvrier de l'imprimerie et un certain Samuel Chevalet. Nous avons émis l'hypothèse que ce dernier, n'appartenant pas à la famille, pouvait être également ouvrier chez Carez et tenté par le projet de son maître. Tous les six sont cités dans le même document et nous pouvons affirmer qu'ils sont entrés sur le territoire de l'Indiana en même temps. Nulle trace par contre de Françoise Carez, née Brocard, dans les documents consultés. Est-elle morte avant le départ pour l'Amérique ? Nous n'en savons rien.

D'autres sources indiquent le mariage de Justine-Virginie Carez et Charles-Marie Lisez, le 1^{er} août 1837, dans le comté de Clark (Etat d'Indiana). La famille s'installe donc dans l'Etat d'Indiana avant de se fixer dans l'Etat proche de la Virginie Occidentale, créé lors de la guerre de sécession. Comme le montrent les recensements de 1850 et 1870, le foyer accueille Joseph III Carez, ses fils, sa fille et son gendre puis son petit-fils, portant le nom de Charles Lisez. Dans le premier recensement, en 1850, Samuel Chevalet habite sous le même toit que les Carez mais ensuite nous perdons sa trace. Une grande majorité des immigrants qui arrivent vont tenter leur chance dans les grandes villes ou bien dans l'agriculture. Dans les régions du centre et du nord-est du territoire, les riches terres agricoles bien irriguées abondent et le travail ne manque pas. C'est donc le choix de la famille Carez dont les représentants sont dénommés « farmer » ou « farmer laborer »³⁶. Charles Lisez achète d'ailleurs une terre de 40 acres le 25 mai 1841 dans le comté de Clark (Etat d'Indiana). Sa volonté est d'y installer sa famille élargie (beau-père, femme et enfants) et de tirer des revenus du travail de la terre. Dans un des deux courriers envoyés en 1886 à une cousine installée à Paris, rapporté dans l'article d'Olivier Vincienne³⁷, Charles Lisez porte le jugement suivant sur son aventure : «

Ma venue en Amérique fut le résultat d'une escapade de jeunesse et dans l'accomplissement de mon dessein, je ne fus avisé ni conseillé par personne. Bien sûr la famille s'y serait opposée. Je ne fis part à personne de mes projets et m'embarquai sans autre idée que celle de risquer ma chance avec la famille Carez. J'ai passé à travers bien des alternatives de revers et de prospérité, mais en somme je crois pouvoir assurer que j'ai été plus heureux dans ce pays que je ne l'eusse été en France ». Charles Lisez est le fils unique de Charles-Marie Lisez et de Virigine Carez, il est cité comme « farmer » dans les documents de recensement ; il participe également à la guerre de sécession (1861-1865) au cours de laquelle il est fait prisonnier en juin 1863, comme l'atteste le « registre de prisonniers » également consulté.

Nous avons cité plus haut un Joseph IV Carez. Les registres mentionnent sa naissance en France en 1815. Il est cité comme « millwright », terme délicat à traduire mais qui désigne un ouvrier spécialisé dans la fabrication et la maintenance des machines-outils. Ce métier est assurément né avec la révolution industrielle et trouve un débouché évidemment dans les terres agricoles fertiles où la mécanisation fait ses premiers pas. Quant à Firmin Carez, fils cadet de Joseph III Carez, il est dénommé « physician » dans le recensement de 1875, comté de Bourbon dans le Kansas (Etat du centre). Il est marié et a une fille de 5 ans.

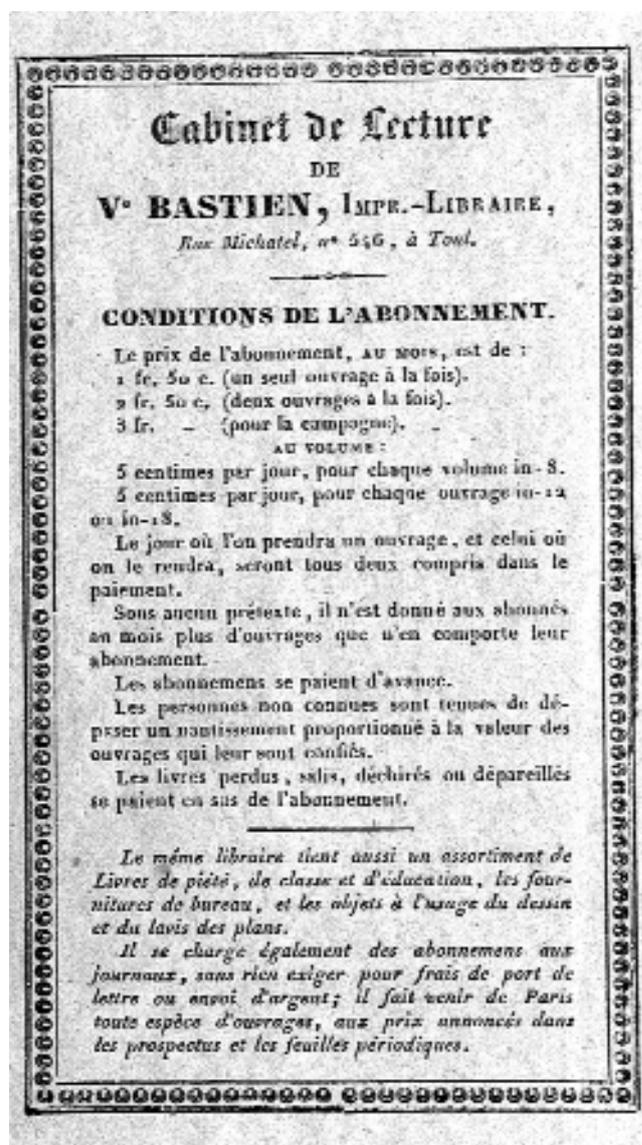
Nous pouvons nous arrêter enfin sur deux représentants de la famille Carez localisés à l'aide d'autres sources mises à disposition par les sites de généalogies à savoir les registres d'enrôlement dans l'armée. Nous avons d'abord identifié Charles-Lisez Carez, petit-fils de Joseph Carez qui s'enrôle dans l'armée le 12 septembre 1918, autrement dit à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale. En 1942, le 21 avril, Joseph-Franklin Carez s'enrôle lui aussi dans l'armée, quelques mois après l'entrée en guerre de son pays. Il est assez saisissant de suivre la trace des descendants de la famille Carez jusqu'au XX^e siècle d'abord et de relever ensuite leur engagement dans l'armée lors des deux guerres mondiales. Rien n'indique évidemment qu'ils aient servi en tant que combattants et qu'ils soient venus sur la terre de leur ancêtre, en France. Mais dans tous les cas, en répondant à l'appel de leur pays, ils se sont rapprochés, au moins dans l'inconscient, de leurs racines et de leurs ancêtres français.

36. Ouvrier agricole accomplissant des travaux pénibles

37. Olivier Vincienne, op. cit., page 205

Marie-Catherine Bastien (née Carez) et ses fils

Plus rien dans cette « aventure » et cette nouvelle vie aux Etats-Unis ne semble, matériellement en tout cas, lier la famille Carez aux livres et plus généralement à l'imprimerie. Dans les bagages, quelques livres ont-ils été emportés comme un ultime témoignage d'une activité poursuivie par trois générations ? La page ne se tourne pas définitivement lorsque les « feuilles » de l'édition de Voltaire sont vendues en 1831 et 1832. Si le nom des Carez n'est plus associé, après 1831, à la fabrication et à la vente de livres, l'activité de la famille se poursuit encore par l'intermédiaire d'une femme. En effet, Marie-Catherine est la fille de Joseph II, elle est mieux connue à la mort de son mari, Henri-Auguste, sous le nom de Veuve Bastien. Elle reçoit son brevet de libraire en 1828 en remplacement de son mari, elle est alors âgée de 42 ans. Trois ans plus tard, en 1831, elle reçoit son brevet d'imprimeur³⁸. La localisation de la librairie est connue. Elle est située au 546 rue Michâtel. Il est intéressant de noter qu'elle tient un cabinet de lecture. C'est d'ailleurs le seul du département en dehors de Nancy³⁹. Dans un exemplaire du livre *Une année à Florence* d'Alexandre Dumas, daté de 1841, nous avons pu découvrir un prospectus collé au dos du premier plat précisant les conditions d'abonnement du cabinet. Comme cela arrive parfois, une personne étourdie ou négligente aurait-elle oublié de rapporter le livre emprunté ? Les conditions sont pourtant clairement précisées à l'emprunteur : « les livres perdus, salis, déchirés ou dépareillés se paient en sus de l'abonnement ». En mars 1849, Marie-Catherine Bastien démissionne comme imprimeur, elle est alors remplacée par son fils, Henri-Auguste. Après son décès, elle est remplacée par un autre fils, Christophe-Camille, le 3 février 1855. Elle édite un certain nombre d'ouvrages, de nature variée, au rang desquels figure *l'Histoire de la ville de Toul et de ses évêques*, sorti des presses en 1841 et que l'on doit à A.D. Thiery. Elle imprime également, à partir de 1834 et jusqu'en 1841, un périodique, *le Journal de Toul*. Il est plus surprenant de constater qu'elle imprime, pour le compte de l'éditeur Roret à Paris, plusieurs ouvrages. Cette



Les conditions d'abonnement du cabinet de lecture. Veuve Bastien. 1841

librairie parisienne a bâti sa réputation grâce à l'édition de 300 manuels environ, de format in-16° ou in-18°, tous consacrés aux arts et aux sciences et bien connus sous le nom d'*Encyclopédie-Roret* ou *Manuel-Roret*. Cet éditeur est installé rue de Hautefeuille, au n°10.

38. Dictionnaire des femmes libraires, op. cit., page 57.

39. Annuaire administratif, commercial et industriel du départe-

ment de la Meurthe, op. cit., page 119

Nous avons déjà cité plus haut cette rue en évoquant Joseph III Carez. Il paraît assez clair que des contacts ont été noués entre Carez et d'autres imprimeurs-éditeurs installés dans la rue. Ces contacts ont donc profité à sa sœur, lui assurant ainsi des travaux d'imprimerie. L'activité se poursuit encore par l'intermédiaire de ses fils mais semble se réduire nettement.

Un détail mérite toutefois d'être évoqué. Sur les quelques ouvrages imprimés par Henry-Auguste Bastien que nous avons pu recenser, figurent deux adresses différentes : « rue de Foy, n°11 » et « rue du Sauvateur, n°12 ». La première se rencontre par exemple sur une « *Oraison funèbre de Napoléon* », datée de 1853 et la seconde, dès 1860, sur une brochure de quelques pages évoquant la mémoire de M. Hecquet. Faut-il voir dans la première adresse, l'emplacement de l'officine des Carez au siècle précédent ? Nous n'avons aucune certitude mais nous pouvons constater que les activités typographique et commerciale de cette famille sont bien concentrées dans le même quartier. Parmi les ouvrages imprimés par Auguste Bastien, il convient de citer plusieurs ouvrages de Camille Husson, pharmacien installé à Toul. Ce dernier a consacré une bonne partie de ses travaux de recherches à la géologie et aux origines de l'espèce humaine dans le Toulinois. En 1868, d'après le CCfr, nous avons recensé les deux derniers ouvrages imprimés à Toul par Auguste Bastien. Après cette date, l'atelier typographique s'arrête mais nous en ignorons les raisons. Aucun renseignement sur l'activité de la librairie de Christophe-Camille Bastien ne nous est parvenu. Nous savons toutefois, d'après l'annuaire de Lepage, qu'en 1856 deux autres librairies existent à Toul vers le milieu des années 1850 : les librairies Lamontagne et Luxembourg fils ⁴⁰. À la fin des années 1860, les toutes dernières traces visibles de l'activité familiale commencée un siècle plutôt disparaissent.

Au terme de cette étude, nous en reconnaissons bien volontiers les limites. D'abord, les éléments biographiques restent lacunaires hormis bien sûr pour Joseph II Carez. Ensuite, l'intimité de l'atelier, son personnel et ses conditions matérielles d'existence n'ont pu être évoqués. La consultation des sources, dans les dépôts d'archives, pourrait peut-être apporter un complément digne d'intérêt. Cependant, à la lecture du répertoire sommaire des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle ⁴¹ consacré aux domaines de l'imprimerie et du livre, les documents concernant Toul sont inexistantes. L'indigence des sources disponibles est à la fois regrettable mais également étonnante. Que sont devenues les archives familiales ? L'inventaire après décès, source qui existe pour des imprimeurs nancéiens par exemple, ne semble pas exister pour Toul et les Carez. Ce type de document aurait pu fournir des détails intéressants sur l'organisation interne de l'imprimerie. Cette enquête a permis cependant d'identifier plus clairement la production de chacun des imprimeurs et de rencontrer quelques ouvrages inattendus et plutôt rares comme la *Constitution Française* imprimée en 1792. La place occupée par la famille Carez est modeste dans l'histoire de la ville de Toul. Certes, Joseph II Carez joue, pendant quelques années, les premiers rôles sur la scène politique locale lors de la période révolutionnaire. Dans la seconde moitié du XVIII^e et dans le premier tiers du XIX^e siècle, l'investissement des Carez dans le secteur de l'imprimerie et de l'édition est toutefois à souligner. Ils ont permis de maintenir cette activité à Toul en dépit d'une concurrence de plus en plus forte de Nancy et de la capitale. Ainsi, la ville de Toul a pu conserver cette place de ville d'imprimerie qu'elle occupait depuis les toutes premières années du XVII^e siècle. Nous avons pu découvrir un Joseph III Carez entreprenant et ambitieux à travers son activité éditoriale à Paris. Aujourd'hui, les amateurs de livres anciens peuvent encore croiser le nom des Carez, à travers les ouvrages sortis de leurs presses. Loin d'être des trésors bibliophiliques, ces ouvrages offrent des rencontres, rares mais plaisantes, pour ceux qui apprécient la compagnie des livres.

40. H. LEPAGE. *Annuaire de la Meurthe*. Nancy, Grimblot, 1856, p. XX;

41. Site internet : *Le livre lorrain. Livres et hommes du livre en Lorraine*.

Bibliographie sommaire :

- Frédéric Barbier. *Histoire du livre*. Paris, Armand Colin, 2000
- Roger Chartier et Henri-Jean Martin. *Histoire de l'Édition Française*. T2 Le livre triomphant 1660-1830. Paris, Fayard, 1998
- Olivier Vincienne. Les Carez, imprimeurs toulous dans *Le Pays Lorrain*. Nancy, n°3, 1981
- Albert Denis. *Toul pendant la révolution*. Toul, Lemaire, 1892
- Stéphane Gaber. Le bibliophile lorrain. *Lotharingia* Tome XIV. Nancy, Société Thierry Alix, 2007
- Philippe Hoch. *Trésors des bibliothèques de Lorraine*. Paris, Association des Bibliothécaires Française, 1998

Ressources numériques :

- Site consacré au livre lorrain. « Livres et hommes du livre en Lorraine » : <http://www.livrelorrain.fr>
- Catalogue collectif de France : <http://ccfr.bnf.fr>
- Gallica. Bibliothèque numérique de la BNF : <http://gallica.bnf.fr/>
- Site de généalogie : <http://www.ancestry.com>